

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2021**

Délibération  
n° 2021.03.076

Participation aux  
travaux de  
raccordement (PTR) -  
Immeubles existants :  
tarifs 2021

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2021**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Martine LIEGE-TALON

**Ont donné pouvoir** :

Catherine BREARD à Monique CHIRON, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Véronique DE MAILLARD à Michel GERMANEAU, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Fabienne GODICHAUD à Séverine CHEMINADE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Minerve CALDERARI, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Zalissa ZOUNGRANA à Sophie FORT

**Suppléant(s)** :

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON

**Excusé(s)** :

Catherine BREARD, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Raphaël MANZANAS, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.03.076**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur HUREAU

**PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT (PTR) - IMMEUBLES EXISTANTS :  
TARIFS 2021**

L'article L1331-2 du Code de la Santé Publique précise que :

« Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties de branchements situés sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public (...)

**(...) La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du Conseil Municipal approuvée par l'autorité supérieure ».**

En application de ces dispositions, par délibération n°376 du 5 décembre 2019, le conseil communautaire a arrêté les modalités de calcul suivantes pour la participation aux travaux de raccordement (PTR) **dans le cas de la pose d'un second regard de branchement individuel sous domaine public**, déterminées sur la base des dépenses engagées par la communauté d'agglomération :

- un montant forfaitaire de 711,35 € HT (soit 853,62 € TTC) pour un branchement dont la longueur n'excède pas 2 mètres ;
- tout mètre supplémentaire de branchement sera facturé à hauteur de 304,80 € HT (soit 365,76 € TTC) par mètre linéaire ;
- déduction des subventions éventuellement obtenues ;
- le montant du devis sera majoré de 10% pour frais généraux.

En 2021, ces tarifs pourraient être maintenus.

Par ailleurs, il convient de mettre en place la participation aux travaux de raccordement (PTR) pour la pose du premier regard de branchement individuel, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les immeubles existants n'étant plus exigée auprès des propriétaires d'immeubles.

Ceci étant précisé,

**Je vous propose, à compter de l'année 2021 :**

**Pour la pose du premier regard de branchement individuel :**

**DE FIXER** à 695,83 € HT, soit 835,00 € TTC, le montant forfaitaire de la participation aux travaux de raccordement des propriétaires d'immeubles existants lors de la mise en service d'un réseau d'assainissement destiné à recevoir les eaux usées, lorsque GrandAngoulême exécute la partie de branchement de ces immeubles sous domaine public.

**Pour la pose de tout regard de branchement supplémentaire pour le même immeuble ou propriété :**

**DE MAINTENIR** les tarifs 2020 : Le budget de l'assainissement collectif devra alors faire face aux augmentations de charges (inflation, charges de personnel, carburant, coût des travaux) sans recette supplémentaire ;

Longueur du branchement	Tarifs 2020	Tarifs 2021 Maintien tarifs 2020
Jusqu'à 2 mètres de branchement (forfait)	711,35 € HT 853,62 € TTC	711,35 € HT 853,62 € TTC
Tout mètre supplémentaire (au-delà 2 mètres)	304,80 € HT / m 365,76 € TTC / m	304,80 € HT / m 365,76 € TTC / m

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  19 mars 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  22 mars 2021